CANADA



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

Sainte-Irène, le 26 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 26e jour du mois de septembre 2022 à 20 h 00 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust, conseillère	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère :	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent:

M. Alain Delisle, conseiller;

Siège # 5

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Mme Marie-France Lévesque , directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h35 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

361-09-2022

Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Ouverture de la séance 1.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Urbanisme Demande de permis assujettis au P.I.I.A 3.

 - a) Demande de permis assujettis au PIIA 10 rue de la Poudreuse
 b) Demande de permis assujettis au PIIA 26 rue de la Congère
- 4. Soumission du remplacement du platelage des ponts rang 5 et 6
- Entente intermunicipale ressource en loisir 5.
- Comité accès à l'information 6.
- 7. Calendrier 2022 des séances du conseil vs Élection Québec
- 8. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

362-09-2022 3. a) demande de permis assujettis au PIIA – 10 rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur désire faire une réfection d'un

bâtiment existant situé au 10 rue de la Poudreuse et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de

Sainte-Irène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU,

celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser

l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

363-09-2022 3 b) demande de permis assujettis au PIIA – 26 rue de la Congère

Considérant que le demandeur désire construire un bâtiment

principal et faire un aménagement paysager situé au 26 rue de la Congère et que le projet est assujetti au PIIA

de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU,

celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser

l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

364-09-2022 <u>4.Soumission du remplacement du platelage des ponts rang 5 et 6</u>

Considérant Que la municipalité de Sainte-Irène a procédé à un

appel d'offres sur invitation pour le remplacement du

platelage des ponts du rang 5 et 6;

Considérant Que les enveloppes ont été ouvertes conformément le

20 septembre 2022 à 13h00 en présence de trois

témoins;

Considérant Que quatre invitations par courriel ont été envoyées et

trois soumissionnaires ont déposé une offre pour le

remplacement du platelage des deux ponts;

Les Ouvrages d'Art CB Inc. 69 329,93\$

Les Gestions AJ 2003 Inc. 89 910,45\$

Ponts experts Inc. 94 739,40\$

Par conséquent, sur une proposition de Nathalie Daoust, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu; d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit Les Ouvrages d'Art CB Inc. au montant de 69 329,93\$ incluant les taxes.

365-09-2022 <u>5. Entente intermunicipale – ressource en loisir</u>

Sur une proposition de Nelson Thériault, appuyé par Carment Fournier il est résolu d'autorisé le maire, Sébastien Lévesque et la directrice générale et greffière-trésorière Marie-France Lévesque a signé l'entente intermunicipale ainsi qu'ils soient désignés en tant que membre du comité intermunicipal des loisirs de Val-Brillant et de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-09-2022 <u>6. Comité accès à l'information et la protection des</u> renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de »Sainte-Irène est un

organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

(ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à la Loi sur l'accès

par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements

personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès,

lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement

vienne exempter tout ou partie des organismes

publics de cette obligation;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de

telle sorte que la Municipalité Sainte-Irène doit

constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Carmen Fournier, appuyée par Nancy Daoust et résolue unanimement :

que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Irène :

Responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (secrétaire-trésorière adjointe et la directrice générale et greffière trésorière) de Sainte-Irène.

que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Sainte-Irène dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité Saintelrène de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-09-2022

7.Calendrier 2022 des séances du conseil vs Élection Québec

Sur une proposition de Nathalie Daoust, appuyée par Charli Fournier, il est résolu de modifier le calendrier 2022 de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2022 au **11 octobre 2022** afin de tenir compte de la période électorale provinciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-09-2022

8. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 8 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE À SAINTE-IRÈNE CE 27° JOUR DE SEPTEMBRE 2022

Sébastien Lévesque Maire Marie-France Lévesque Directrice générale et greffière-trésorière